

25^{c.} Journal du Lot 25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —)	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Jusqu'ici la commission d'enquête aura fait beaucoup de mal pour peu de bien. — Nous avons revu ces temps-ci une vieille connaissance : le pessimisme. — Comment le Centre soutient son gouvernement.

Si l'on nommait une commission pour enquêter sur l'enquête de la commission, et qu'elle fût sincère, peut-être décernerait-elle un prix d'assiduité, de persévérance et de bonne volonté aux trente-trois gardiens de la vertu parlementaire. Mais elle blâmerait certainement la Chambre d'avoir provoqué tant d'agitation, soulevé tant de passions mauvaises et fait tant de bruit pour si peu de résultats.

Comme nous sommes loin de ce qu'avait prédit à grand fracas les machinateurs de cette marmite à explosion déposée dans l'escalier de la maison par ses propres habitants ! Rappelez-vous leurs colères et leurs indignations ! L'honneur national était en cause. Les procédés ordinaires étaient insuffisants. Il fallait une justice exceptionnelle et de telles turpitudes que le code de tout le monde n'avait pu prévoir. Ils nous faisaient pressentir des révélations inouïes. C'était formidable ! On se demandait avec angoisse si la moitié au moins des parlementaires n'était pas compromise. Jusqu'ici, et après un tel tintamarre, on en a découvert deux sur neuf cents !

Mais on a fourni une ample et riche matière à calomnier le régime. On a répandu l'opinion que tout est pourri. Et l'on a donné aux ennemis de la République les arguments dont ils ont besoin pour la combattre. Leurs mensonges ont pris couleur de vérités. Au total, cette opération politique semble devoir se solder par beaucoup de mal pour très peu de bien.

Il faudra se rappeler, pour les béni-ôï, le nom de ceux à qui nous devons ça ! Car, jusqu'ici, ce qu'il y a de plus scandaleux dans ce scandale c'est la stupidité des scandaliseurs !

Et vous pensez si cette histoire venant s'ajouter aux signes menaçants de la crise économique a réjouï dans son cœur un aimable personnage qui n'avait pas eu, depuis longtemps, l'occasion de sévir parmi nous. Je veux dire celui qui se plaît à prédire les malheurs et qui ne semble vivre à son aise que dans la désolation de la désolation.

Ainsi que les escargots pendant l'orage, les pessimistes sortent pendant les crises. Durant la guerre, cette espèce pullulait. Il fallait la combattre à l'égal des microbes sur une plaie. On la vit renaître et grouiller à l'époque où le franc dégringolait. Semant innocemment la panique, elle contribuait à aggraver le mal qu'elle déplorait et favorisait les projets de ces partis qui comptaient pour triompher sur les malheurs du pays...

Depuis lors le pessimisme ne tenta que de timides sorties. Mais le voici de nouveau à l'œuvre ! Il nage dans son élément ! Il peut s'en donner à cœur joie de colporter de mauvaises nouvelles.

Et le moins qu'il annonce, c'est que nous sommes à peu près perdus. On ne voit pas ce qui pourrait empêcher le désastre. Il y faudra plus ou moins de temps, mais c'est une chose dite. Infailliblement renseigné, ce bon citoyen, dévoué au mal public, sait des choses qu'on se garde de dire « en haut lieu », mais qu'il veut bien vous confier...

Alors, il vous apprend que nous avons en France presque autant de chômeurs qu'en Angleterre ; il vous prévient que telle grande banque qui passe pour inébranlable... Enfin, attention ! Les temps sont proches. La catastrophe n'est pas loin.

Et n'essayez pas de discuter, avec lui. Tout est inutile. Vous le désespérerez sans doute si vous lui prouvez que nous pouvons être sauvés.

Au demeurant, il s'agit souvent d'un très brave homme qui n'y met pas de malice, mais dont l'esprit est ainsi fait par la nature comme elle fait à d'autres la vue myope ou presbyte.

Alors, monsieur, vous aimez mieux l'optimisme nigaud, celui qui s'illusionne à la manière du docteur Pangloss ?

— S'il me fallait choisir entre deux illusions, celle-ci me plairait tout de

même davantage. Au moins fait-elle sa part au malheur comme on fait la part du feu, en lui opposant l'espérance et la bonne humeur. Mais est-il nécessaire de s'illusionner, de se déformer à soi-même la réalité par des lunettes noires ou roses ? Et surtout est-ce un bon moyen de s'armer contre les difficultés que de s'enlever d'abord toute confiance ?

On aurait pu le parier que les plus graves obstacles viendraient au ministère par ses amis !

Voilà que MM. Franklin-Bouillon et Georges Mandel s'approprient à lui poser la première banderille.

Le prétexte ? Ils ont déposé une demande d'interpellation « sur l'avance de 700 millions faite à l'Allemagne par un groupe bancaire français ». L'indignation des deux députés est grande et se manifestera à la tribune.

Ah ! ces gens du Centre vous ont une façon toute spéciale d'appuyer leur gouvernement ! Et s'ils voulaient l'étouffer on se demande ce qu'ils feraient de plus ?

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

ÉDUCATION

— « Comment, Paul, tu pleures à cause de cette égratignure, toi, un homme ? C'est bon pour les petites filles. »

Effet magique. Paul se refuse à être ravalé si bas. Ses larmes tarissent aussitôt.

Et pourquoi voudriez-vous que ce petit garçon parvenu à l'âge d'homme ne conservât pas cette intime conviction de supériorité si soigneusement entretenue par une éducation maladroite et si bien affirmée par des lois qui semblent la reconnaître.

Vous vous indignez, Madame, parce que la loi vous considère comme une mineure, vous criez à l'injustice parce que votre collègue masculin reçoit un traitement supérieur au vôtre pour un travail identique, parce qu'il y a encore deux morales et que l'adultère est moins sévèrement puni s'il est commis par l'homme. Et vous souhaitez enfin que votre fille puisse vivre sous un régime social, économique et moral plus équitable !

Vous avez, certainement, à toute occasion, tenté de développer chez elle le sentiment de la dignité de femme. Vous l'avez engagée à s'élever intellectuellement et moralement afin qu'elle puisse être un jour la compagne cultivée et la précieuse collaboratrice de son mari, l'éducatrice éclairée et vigilante de ses enfants. Mais cette dignité, si souvent blessée par l'existence de lois injustes et que les hommes ont faites, avez-vous songé à en développer le respect chez votre fils ?

S'il sait si bien ce qui fait sa valeur propre, sait-il aussi ce qui fait la vôtre, celle de sa sœur ? A-t-il convenu avec vous, que tout en préparant son brevet ou son bachelot comme lui, elle a pu et su vous suppléer, au foyer pendant une de vos absences, exécutant des travaux domestiques dont il eût été incapable de se tirer ? Lui avez-vous dit tout ce que ces travaux exigeaient d'esprit méthodique, de prévoyance, de dévouement jamais lassés ? Dans vos entretiens affectueux, l'avez-vous amené à sentir qu'un foyer d'où la femme, la mère est absente, est un foyer sans flamme, sans joie ? Sait-il, par vous, quelles femmes intelligentes et au grand cœur ont défendu et défendent encore sans éclat, sans gloire, les souffrants, les affligés ?

Et si après tout cela il s'est permis quelque sarcasme à l'endroit des femmes, de leur sensibilité, de leur faiblesse, l'avez-vous toléré ?

Et si vous avez eu connaissance de ses ses « frasques » n'avez-vous pas été indulgente en proportion de la sévérité dont vous auriez fait preuve à l'égard de votre fille si elle eût commis de tels écarts ? Vous avez oublié que le respect de la femme, de sa dignité, de ses droits, semblait au contact de quelques brebis galeuses, tant est facile et généreux l'esprit de généralisation.

En pareil cas, il eut fallu dire à Paul ce que vous auriez dit à Jeanne.

— « Comment, Jeanne, tu as fait cela ? Une femme intelligente et digne ne s'abaisse pas à ce point » sans toutefois ajouter : « C'est bon pour les garçons ! »

Thérèse BONJOUR, Membre de la Ligue française pour le Droit des femmes.

Informations

Le programme naval

La Commission de la marine militaire de la Chambre a chargé M. Charles Daniélou de suivre l'élaboration de la nouvelle tranche du programme naval, et éventuellement d'en prendre le rapport.

Le projet gouvernemental ne sera déposé que dans quelques jours, mais d'ores et déjà, nous pouvons dire qu'il aura cette année une importance particulière et qu'il sera vivement discuté, puisqu'il est question d'y introduire le premier de la série des croiseurs cuirassés, dont on a déjà beaucoup parlé, et qui doivent surclasser les croiseurs allemands.

La tranche du programme comprendra, en outre, deux croiseurs plus petits, des sous-marins et diverses unités de la catégorie non limitable.

Pour une entente franco-allemande

M. Terracher, recteur de l'Université de Munich, vient de faire une conférence sur les rapports franco-allemands. Après avoir étudié les différences psychologiques des deux peuples, le conférencier a terminé en disant notamment : « Pour aboutir à une entente franco-allemande, il faudra de la part des deux pays beaucoup de bonne volonté. »

En Espagne

Le recteur de l'Université, qui s'était rendu à Madrid pour mettre le ministre de l'Instruction publique au courant du différend survenu entre lui et le gouvernement civil, est revenu à Séville. Le recteur, qui avait présenté sa démission, laquelle n'a pas été acceptée par le ministre, a déclaré qu'il se refusait à reprendre ses fonctions.

M. Penaler, vice-recteur, s'est solidarisé avec son supérieur.

D'autre part, on annonce que le navire de guerre « Malaya » et une flottille de destroyers ont appareillé inopinément. Ils se rendent à Madère en raison, croit-on, de désordres qui se seraient produits dans l'île.

Mort de M. Tittoni

M. Tittoni, ancien président du Sénat, ancien ambassadeur d'Italie en France, est décédé samedi matin. Il était né à Rome en 1849.

Après les débats du Reichstag

M. Weighan Steed écrit dans « Le Sunday Times » : « La déclaration faite, jeudi, au Reichstag par M. Brüning, disant que l'Allemagne ne se lancera dans aucune politique d'aventure, est le fait le plus favorable qui soit survenu en Allemagne, au cours des six derniers mois. Il pourrait servir à dissiper l'anxiété ressentie par de nombreux gouvernements européens du fait de la violence des paroles et des manifestations de certains partis politiques allemands. »

Il y a 650.000 Casques d'Acier

Dans un discours prononcé devant des étudiants, le fondateur en chef de l'Association « Casques d'Acier », M. Seldte, a déclaré notamment que cette Association comptait actuellement 650.000 membres.

Les bijoux du tsar

La cour suprême des Etats-Unis a décidé d'interdire la vente des bijoux et des objets d'art qui auraient appartenu au tsar, jusqu'à ce que soit terminé le procès engagé par les seurs du tsar, afin de les recouvrer.

En Chine

Le ministre de la guerre Hy Ying Jin est arrivé à Nanchang pour prendre le commandement d'une vaste offensive anticommuniste avec l'armée réorganisée. Les officiers sont optimistes et prédisent une rapide liquidation de la rébellion rouge. Mais, des rapports privés soulignent que les bolchevistes, organisés et combattifs, préparent une résistance acharnée.

L'agitation s'intensifie à Cuba

Le gouvernement cubain a prorogé pour une durée de quatre-vingt-dix jours le décret suspendant les garanties constitutionnelles. Ordre a été adjoint aux grandes écoles de fermer leurs portes jusqu'à la fin de l'année scolaire, attendu que les étudiants se réunissent dans leurs locaux pour y tramer des complots contre le gouvernement.

Les achats de blé en Argentine

On mande de Buenos-Aires à l'Associated Press que le ministre des Affaires étrangères d'Argentine a adressé aux représentants du gouvernement argentin en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, en Hollande et en Belgique, une circulaire leur demandant par instruction de traiter directement avec les ministères de ces pays qui pourraient être amenés à acheter du blé en Argentine.

EN PEU DE MOTS...

La banque « de Guyenne et de Rouergue », qui avait des succursales dans la Loire, l'Aveyron et le Cantal, a fermé ses guichets. Il y a un passif de 20 millions.

Le Conseil municipal de Paris a décidé d'attribuer le nom d'Octave Mirbeau à une voie publique du quartier des Ternes.

M. Paul Blanc, notaire à Nice, a été arrêté sous l'inculpation de détournements de fonds s'élevant à 2 millions.

Les journaux annoncent le mariage d'une artiste de cirque, Mlle Alpherns, pesant 175 kilos, avec un de ses partenaires, haut de 2 m. 15.

Trente-cinq pêcheurs, emportés sur un bloc de glace, au milieu du lac Erie, ont été sauvés. Mais 15 autres pêcheurs, emportés également sur un bloc de glace ont été noyés.

NOS ÉCHOS

Histoire américaine.

Voici une histoire qui nous vient d'Amérique. Depuis que Tartarin n'est plus, c'est de l'Ouest et non du Midi que nous vient la gaieté.

On, il y a trois ans, un homme d'affaires de New-York, si ce n'est de Chicago, se sentant surmené, alla consulter les plus fameux médecins de son pays. Ils s'accordèrent tous pour lui prédire qu'en effet il était à bout de forces et qu'il ne lui en donnaient plus que pour trois ans à vivre.

Ce qu'apprenant, notre homme liquida ses affaires, réalisa sa fortune et voulut employer ses trois ans de grâce à voyager, à s'amuser, à connaître toutes les joies d'une vie qui, pour lui, touchait à sa fin.

Mais la distraction, le changement de climat et d'habitudes, le loisir, le loisir la pratique de toutes les voluptés, loin d'achever cet organisme épuisé, le reconstruisaient complètement, si bien qu'au bout de trois ans, l'Américain n'était pas mort ; il était guéri.

Très bien ! Mais il était également ruiné. Et alors il vient d'intenter un procès aux médecins qui se sont trompés sur son état et qui l'ont par conséquent trompé. Il les rend responsables de sa ruine et leur réclame en dommages et intérêts la fortune que, se fiant à leur diagnostic, il a dilapidé en trois ans.

Il paraît que les juges sont bien embarrassés et que, sans résultat d'ailleurs, ils invoquent Salomon.

Le drame des initiales.

Depuis que M. Renaudel a dû convenir avoir participé aux réceptions données à la table familiale de M. Oustric, où il s'est d'ailleurs rencontré avec M. Blum, les commissaires sont inquiets.

Cela, disent-ils, il aurait pu nous le confesser dès le premier jour, et ne pas attendre que ce soient les insinuations des journalistes qui nous l'apprennent ! Sans cela nous n'en aurions jamais rien su !

Et certains commissaires manifestent l'intention de faire entendre M. Renaudel par la Commission, dans les conditions mêmes où ce dernier demanda l'audition de M. Tardieu, à titre de renseignement à recueillir.

Mais c'est peut-être une blague. M. Renaudel n'est pas en tout cas sans avoir entendu ou appris quelque chose au cours de ces repas bien ordonnés et dont ce ne sont pas les prolétaires collectivistes qui constituaient l'assistance.

Et naturellement, de plus en plus, le mystère des initiales bat son plein.

Les mille hypothèses que l'on peut faire sur de vagues initiales — une seule quelquefois — chacun les fait au bénéfice de son propre parti.

Et comme on cherchait l'autre jour à déterminer le possesseur d'une M., qui précédait un compte impressionnant : « C'est peut-être Cambronne, dit un commissaire. En tout cas, ça lui a porté veine, car il a touché fort et on ne sait pas qui c'est... »

Faire sa presse. M. Diagne est un homme d'esprit à qui sa fortune politique n'a pas tourné la tête... ni l'esprit.

Dès que sa nomination fut officielle, M. Diagne réunit quelques journalistes. — Mes chers amis, leur dit-il, je vais vous dire toutes les plaisanteries auxquelles vous confrères vont se livrer sur mon compte. Les voici : « Grâce à Diagne, Pierre Laval obtiendra des ordres du jour « nègre-blanc ». « Tout le cabinet va avoir des idées noires ». « Diagne met un peu de couleur dans le cabinet ». « Comment donc, le noir fait très habillé », etc... M. Diagne cita une vingtaine d'exemples à ses commensaux ravis. Et de fait on a sorti le « nègre-blanc », les « idées noires », la « couleur » et l'« habillage ».

— Voyez, dit M. Diagne en riant, comme j'ai fait ma presse !

FAÇONS DE VOIR ET MANIÈRES DE PENSER

CE QUI PROUVE QUE LE NOM FAIT QUELQUE CHOSE A L'AFFAIRE

La fédération des cadres des ministères, qui vient de tenir son congrès à Paris, a émis un vœu assez inattendu et qui éclaire d'un jour nouveau l'âme des fonctionnaires de nos administrations centrales : elle demande tout simplement à changer de nom.

Elle répudie les termes de rédacteur, sous-chef de bureau, chef de bureau, directeur, qui lui paraissent sans doute usés par les ans, en tout cas empreints de la plus grande banalité et démodés, et elle sollicite qu'ils soient remplacés par ceux d'administrateur, d'administrateur principal, d'administrateur en chef, d'administrateur général, lesquels lui semblent infiniment plus distingués.

Ainsi voilà encore une de nos illusions qui tombe. Depuis des générations nous nous étions imaginé que nos bureaucrates étaient essentiellement confinés dans la tradition, qu'ils représentaient l'usage, qu'ils symbolisaient la sacro-sainte coutume. D'aucuns les avaient blagués, d'autres vilipendés, d'autres injuriés, à cause de ce caractère moutonnier, de cet esprit sans initiative, de ce tempérament passiviste qu'ils manifestaient en toutes circonstances. Et, tout d'un coup, ils se révèlent à nous sous un jour nouveau ! Ces titres honorifiques, qui sont les leurs depuis plus d'un siècle, que tout le monde connaît, qui sont devenus familiers à chacun ainsi que les grades de l'armée administrative, ils les répudient, ils exigent d'en être débarrassés comme d'une défroque encombrante, ils aspirent à un autre vêtement.

En vérité, quand on cherche les raisons d'un tel bouleversement, on se demande si l'honorable M. Férec, chef de bureau au ministère de la marine, qui a déposé, paraît-il, ce vœu retentissant, ne serait pas tout simplement un lecteur de Courteline souffrant de voir assimiler par un public ignorant les fonctionnaires de son grade aux êtres désordonnés et ridicules échappés de Messieurs les ronds-de-cuir. Ne serait-ce point pour distinguer l'administration nouvelle de la vieille administration à la marche lente et à l'esprit rétrograde que des noms nouveaux sont proposés pour désigner ses fils ? Nos bureaucrates ont abandonné successivement leur papier à grandes marges, leur garde-voie, leurs lampes à huile, leurs

cartons verts et leurs manches de lustrine. Ces sacrifices ne leur paraissent pas suffisants : ils aspirent aujourd'hui à se désolidariser d'avec leurs aînés, ils répudient jusqu'aux appellations traditionnelles de leur carrière, ils renient le nom qui leur fut donné !

Ce serait d'une belle crânerie, si ce n'était surtout une parfaite soumission aux lois de la mode. Il y a, en effet, depuis quelque temps, une sorte d'émulation, parmi les travailleurs et fonctionnaires, pour hausser leur métier, pour le grandir, l'embellir dans l'esprit de leurs contemporains en le désignant sous un vocable peu connu, distingué, supérieur s'il se peut. Au vieux mot usé par les années, décoloré par l'usage, émoussé à force d'avoir roulé de génération en génération, on tend à substituer un autre mot auquel le nouveauté donne une sorte de brillant comparable à celui du sou neuf de jadis.

Quelle appellation, par exemple, fut plus noble dans sa simplicité que celle de commis pour désigner, sous l'ancien régime, ces grands administrateurs qui géraient la France et y tenaient vraiment ce que nous nommons aujourd'hui les leviers de commande ? Cependant, quel sous-chef de bureau ne rougirait maintenant d'être traité de commis par un ignare qu'il appellerait un insolent ? N'a-t-on pas vu, dans le même ordre d'idées, le mot de garçon de bureau se transformer, telle la chrysalide devenue papillon, en gardien de bureau, puis en agent de service, en attendant le titre d'appariteur, qui fera vraiment riche et distingué ?

Ne nous étonnons donc pas, à la réflexion, de voir nos bureaucrates souhaiter comme tout le monde de quitter leur vieil habit élimé, très rapiécé et qui évoque parfois de fâcheux souvenirs. Ne nous demandons pas si le choix du terme : administrateur, ne leur est pas venu inconsciemment à l'esprit en pensant à la confusion qui pourrait s'établir chez quelques-uns entre un modeste chef de bureau et l'administrateur d'une puissante société, et estimons-nous bien heureux, en fin de compte, qu'ayant besoin d'un nouveau mot pour désigner leur profession nos fonctionnaires français n'aient pas songé à un mot anglais ! — J. B.

Si encore, c'étaient des blancs.

Un confrère demande comment fait l'Amérique pour envoyer en France une aussi grande quantité de pommes rouges. Ce qui me frappe, ce n'est pas tant leur nombre que leur éclat : on les dirait vernissées.

Et voici l'explication, d'après M. Georges Dubamel : là-bas, les nègres crachent dessus et les font reluire au bichon.

C'est bien ennuyeux que l'on confie cette opération à des nègres !

Le Poincaré belge.

Si la Belgique a évité de justesse une crise politique ; elle n'a pu éviter... une maladie qui vient de mettre à mal le premier ministre, M. Henri Jaspar.

M. Henri Jaspar, surmené, devra prendre un long repos, sous peu.

M. Henri Jaspar a plus d'un point commun avec notre ancien président, M. Raymond Poincaré.

— Comme votre Président, aimé à dire M. Henri Jaspar à ses visiteurs français, je suis un ancien chasseur à pied... Il est vrai que je n'ai pas dépassé le grade de soldat de deuxième classe.

Il ne commit un instant qu'une faute. Il crut à M. Lloyd George.

Mais depuis, en parlant du subtil Galois, M. Jaspar murmure, désabusé : — Mon remords !

A quoi bon ?

La commission d'enquête et la justice, s'étant emparées de l'affaire Oustric, vont au secours de l'épargne. Il n'est bruit que de leurs exploits, et le Français se sent fier en contemplant les colonnes de débats qui encombrèrent les journaux.

Or, hier, me tombe sous les yeux cette phrase, sur la séance de la Bourse : « La Hiunchaen est très demandée. » C'est à désespérer de faire le bonheur du peuple.

Regarde à toi-même.

— Ecoute, dit Sverdrup à son ami Olanson, si j'étais toi, je défendrais à ma femme de dire partout que c'est elle qui a fait de moi un homme. Ma femme ne ferait jamais cela.

— Je crois bien, dit Olanson. Je l'ai moi-même entendue dire qu'elle avait tout essayé pour faire de toi un homme, mais qu'elle n'avait jamais pu y arriver...

Le Lasseur.

Chronique du Lot

LE CHOIX D'UN MÉTIER

III
Quelques erreurs fréquentes en orientation professionnelle

- 1° Sur le choix de l'école qui prépare à la carrière préférée.
- 2° Sur la valeur des diplômes.
- 3° Sur les conditions d'âge.

1° Chaque profession manuelle ou intellectuelle exige, pour être bien exercée, des aptitudes physiques, intellectuelles, morales, des connaissances générales et d'autres spéciales.

Les cours complémentaires et les écoles primaires supérieures, les cours secondaires, les collèges, les lycées préparent à divers diplômes exigés à l'entrée de plusieurs carrières ou emplois ; mais les programmes de ces deux catégories d'écoles sont différents, ainsi que leurs diplômes.

Ainsi, les ingénieurs des Arts et Métiers et ceux de l'École centrale n'ont pas fait les mêmes études.

Les écoles techniques publiques ou privées, gratuites ou payantes avec ou sans bourse d'entretien, sont organisées pour les professions industrielles, commerciales, agricoles, les carrières coloniales, artistiques, militaires.

Il est donc très important de choisir l'établissement qui prépare à la carrière préférée. Une erreur au départ peut être irréparable.

2° Il se présente aux offices d'orientation des jeunes gens des deux sexes venant de toutes les années des écoles primaires supérieures des collèges et lycées, des brevets de l'enseignement primaire supérieur, des bacheliers, des licenciés, des ingénieurs diplômés des instituts techniques. La généralité de cette jeunesse a considéré l'école ou le diplôme comme un but. Elle est tout étonnée qu'après l'effort consciencieux fourni, elle doive se demander comment elle gagnera sa vie.

Les uns demandent une situation commerciale lucrative, tranquille. Or, toutes exigent des connaissances techniques et une expérience insoupçonnée. Les plus actifs cherchent une place de représentant, de voyageur de commerce, où ils seront libres et largement payés. Peu leur importent d'ailleurs les articles à offrir. D'autres se voient, sans préparation spéciale, à la tête d'un comptoir colonial, ou employés largement payés dans une maison d'exportation.

Si on leur fait remarquer que pour offrir un produit le représentant doit connaître de son origine jusqu'à sa consommation, que cela et les conventions commerciales ne s'apprennent que par la pratique, ils sont tout étonnés ; c'est évidemment indigne de leurs études et de leur diplômes. Vous ajoutez en vain que leurs connaissances abrègeront cet indispensable apprentissage. Ces jeunes gens et leurs familles exagèrent la valeur immédiate des études et des diplômes.

Ils signifient que ces jeunes gens sont intelligents, qu'ils apprennent vite et bien. Les chefs des établissements industriels et commerciaux, les grands propriétaires sont gens positifs. Les situations et les salaires offerts aux débutants déprécient toute illusion.

3° Les concours des bourses de toute nature, l'entrée dans les administrations publiques ne se font qu'entre un minimum et un maximum d'âge. Plus jeune ou plus âgé on n'est pas admis. Les études doivent donc être organisées en conséquence.

(A suivre) F. DUFFIEN.

Dissolution du Conseil municipal

Par décret en date du 6 février 1931, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, le Conseil municipal de la commune de Gourdon est dissous.

Ponts et Chaussées

M. Sirieys, adjoint technique des Ponts et Chaussées de 4^e classe, en congé pour service militaire, a été remis en activité.

M. Sirieys qui a été déclaré admissible à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (Ponts et Chaussées), à la suite du concours ouvert en 1929, ayant satisfait aux obligations de la loi militaire, a été nommé ingénieur adjoint des travaux publics de 4^e classe, et affecté dans le Lot, au service ordinaire (subdivision de Bretenoux), en remplacement de M. Puydebat, mis en service détaché.

Les dispositions qui précèdent, recevront leur effet à compter du 16 avril 1931.

Retrait des jetons de l'Union Latine

La Banque de France à Toulouse procède pour le compte de « l'Union Latine » au retrait total des jetons, quelle que soit la date d'émission. Les opérations d'échange commencées le 6 janvier prendront fin le 14 avril 1931 et sont effectuées aux guichets de la Banque de France, succursale de Toulouse, le matin, de 9 h. à 11 h., tous les jours ouvrables à l'exception du samedi et des deux premiers et deux derniers jours du mois. Les jetons doivent être présentés au minimum par 100 pièces de chaque coupure et au-dessus de ce chiffre par dizaines complètes.

Pour faciliter cet échange aux possesseurs de jetons, résidant dans le département du Lot, la Chambre de Commerce de Cahors a décidé de prêter son concours. Elle recevra tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h. (au Secrétariat, quai Cavaignac), les jetons de l'Union Latine qui lui seront présentés. Pour la commodité des opérations, les porteurs sont priés de vouloir bien classer leur apport par catégories de pièces suivant leur valeur (0 fr. 05, 0 fr. 10 et 0 fr. 25).

Groupe interparlementaire d'Entente paysanne

Le Groupe Interparlementaire d'Entente Paysanne s'est réuni vendredi, sous la présidence de M. Yvon Delbos, député de la Dordogne.

Divers rapports ont été communiqués et approuvés.

Sur la proposition de M. de Monzie, une délégation a été désignée pour exposer à M. le ministre de l'Agriculture, le caractère purement professionnel de l'Entente Paysanne, les bienfaits qui peuvent résulter de son action et lui demandera d'en faire part à ses divers Services pour que ceux-ci règlent leur attitude en conséquence.

Ensuite, la question de l'exemption des droits successoraux en faveur de la famille paysanne a été traitée successivement par MM. de Monzie, député du Lot, et Fougère, député de l'Indre, et le Groupe s'est mis définitivement d'accord sur le texte de loi à faire aboutir d'urgence.

En fin de séance s'est réunie la Commission du Parlement paysan international dont l'Entente Paysanne a pris l'initiative et, devant les encouragements et les nombreuses adhésions recues de divers pays, elle a décidé de poursuivre activement la réalisation définitive de ce projet.

Légion d'honneur

Notre compatriote M. Gabriel Soulié, capitaine au 92^e d'infanterie, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous adressons à M. Soulié, qui est de Vayrac, nos félicitations.

Compatriote

Notre compatriote, M. Louis Heng, contrôleur-comptable à la Cie de transport en commun de la région parisienne vient de subir avec succès les examens d'inspecteur à la dite compagnie.

Enseignement primaire

Mme Massuyau, institutrice à l'école mixte du hameau de St-Bonnet (commune de Gignac) est nommée à Gluges.

Mlle Léry est nommée à St-Bonnet.

Service vicinal

MM. Gazeau et Dratias sont nommés cantonniers du service vicinal dans le Lot, à titre temporaire.

En appel

La Cour d'appel d'Agen statuant sur l'appel formé par M. J., ancien maire de Ladirat (canton de Latronquière), pour escroquerie, est condamnée à 3 mois de prison et 1.000 francs d'amende.

Déclarations fiscales

Nous rappelons aux commerçants et industriels qu'ils sont dans l'obligation de faire spontanément, dans le courant du mois de février, les déclarations annuelles ci-après :

En vue de l'établissement de la taxe d'apprentissage. — Déclaration aux Contributions Directes, des rétributions et salaires versés en 1930 aux employés et ouvriers, lorsque le total de ces versements dépasse 10.000 fr. (Formule de déclaration à la Préfecture).

En vue de l'établissement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. — Déclaration aux Contributions Directes du bénéfice réalisé au cours de l'année 1930. (Les imprimés en dépôt dans les mairies portent les diverses catégories dans lesquelles le contribuable peut demander à être rangé).

En vue de l'établissement de l'impôt général sur les revenus. — Déclaration adressée aux Contributions Directes, des revenus perçus en 1930, par toutes les personnes susceptibles d'être soumises à cet impôt. (Formules spéciales dans les mairies).

Pour bénéficier des réductions d'impôt. — Déclaration aux Contributions Directes, des charges de famille.

La Chambre de Commerce du Lot.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI ET DIMANCHE (matinée et soirée)

Pola Négri dans

AMOUR D'ACTRICE

Grand film sonore

ATTRACTION. — Mlle Lucienne Boyer chantera « Prenez mes roses ».

POUR LES GRANDS ET LES PETITS :

La Revue des Gosses

Film sonore, parlant et chantant, entièrement joué par des enfants de 6 à 12 ans.

Dessins animés, sonore.

Ecole spéciale militaire

(Concours d'admission en 1931)

AVIS

M. le Préfet du Lot a l'honneur d'informer les sous-préfets et les maires du département, que les instructions relatives aux concours d'admission à l'Ecole Spéciale Militaire en 1931, sont parvenues à la Préfecture.

Les candidats qui désirent prendre part à ce concours sont avisés que ces instructions sont tenues à leur disposition à la Préfecture (1^{re} Division), où ils pourront les consulter, sans déplacement.

Ce que vous pouvez faire avec 10.000 francs

Vous avez 32 ans, votre femme 30 ans et votre enfant 1 an. En versant à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse ou à la Caisse Nationale d'Assurances, en cas de décès, vous assurez, à votre choix :

— Soit un capital de 35.310 francs à votre famille, payable à votre décès.

— Soit une rente viagère de 5.225 francs acquises à vous-même à 60 ans.

— Soit une rente viagère de 2.990 francs, payable à votre femme à partir de votre décès.

— Soit une dot de 28.780 francs à votre enfant pour sa majorité.

Pour notices et renseignements adressez-vous à la Trésorerie Générale du Lot, 3, rue Victor-Hugo, à Cahors.

Anciens combattants du 9^e R. I.

La date du deuxième banquet des Anciens combattants du 9^e est fixée au dimanche 22 février à midi. Il aura lieu à Agen et sera servi, comme le précédent, par le camarade Faugeas, propriétaire de l'Hôtel de la Bourse, 12, place du Marché.

Tous les Anciens combattants du 9^e, sans distinction de grade, sont cordialement invités à y assister et peuvent, d'ores et déjà, adresser leur adhésion avec la somme de 25 francs (prix du banquet) à l'une des adresses suivantes : M. Avezou, Libraire, place du Marché, à Agen ; M. Dangas, avenue de Bordeaux, à Agen ; M. Delrieu, 3, rue Pontarique à Agen ; M. Drozin, 16, Bd. Carnot à Agen ; M. Lacoeste, 3, rue Mirabeau à Agen ; M. Péguiré, rue Lamouroux à Agen ; M. Castex, rue Gambetta, au Passage d'Agén ; M. Aymerie J., 7, place du Marché à Cahors.

Le banquet sera présidé par M. le Général Bizot et M. le Général Bérenghier qui ont appartenu au 9^e au début de la guerre.

La parfaite réussite de la première réunion et les nombreuses adhésions qui nous sont déjà parvenues de toute la région assurent à celle de cette année un succès beaucoup plus grand.

Il est recommandé aux camarades d'envoyer si possible leur adhésion avant le 18 février.

Les truffes

Au marché de Martel, samedi 7 février, il y eut un fêchissement dans la vente. Les truffes ont été payées 50 à 55 francs le kilo.

Au marché de Sauzet, la truffe avait été apportée en abondance. Elle s'est vendue 30 francs le 1/2 kilo.

A la foire de Marminiac, il y avait un apport de 300 kilos environ, qui ont été vendus de 50 à 56 fr. le kilo.

Truffes phénomènes

M. Edmond Causse, propriétaire à Tauriac, a trouvé deux truffes sous le même truffier. Une pesant 480 grammes et l'autre d'un poids d'environ 300 grammes.

Contraventions

Gaston R..., demeurant à L'hospitalet, rentrait chez lui à bicyclette.

La lanterne de la bicyclette, évidemment, n'était pas allumée.

Des gendarmes constatèrent l'infraction et dressèrent procès-verbal.

2 centimes de lumière économisés ! 51 fr. de procès-verbal à payer ! ! !

Un chauffeur d'auto de notre région qui, au tournant d'une rue à Figeac, prit en écharpe un camion automobile s'est vu dresser un procès-verbal, pour défaut du permis de conduire.

Trouvés morts

Nous avons indiqué que l'on avait trouvé les époux Laval, de Bagnac, morts de froid et de faim, dans leur cabane.

Les époux Laval n'étaient, cependant pas dans le dénuement complet. Ils possédaient 40 pièces de 20 francs et plus de 1.000 francs en billets.

Morte des suites d'une chute

Nous avons relaté l'accident qui était survenu à Mme veuve Richard, de Tauriac, qui tomba au deuxième étage de la maison tomba dans la cour, d'une hauteur de 6 mètres.

Mme veuve Richard fut amputée d'une jambe. On espérait qu'elle reprendrait ses occupations.

Mais la pauvre femme n'a pu résister aux souffrances qu'elle a endurées. Elle est décédée vendredi.

Visite nocturne

Un de ces derniers soirs, un individu s'est rendu à la maison Coudrac, près de Sauzet. Le chien de la maison aboya. L'individu tira un coup de revolver sur la pauvre bête qui fut blessée.

Le maladrin prit la fuite. Il est recherché.

Accident

Counac André, de la Peyrière (Thédirac) était allé à Rostassac pour porter du foin.

Au retour, il était monté sur sa charrette, lorsqu'en voulant serrer le frein, il tomba et le véhicule lui passa sur le côté gauche.

Il a reçu les soins de MM. les docteurs Couderc et Malbec. Son état est assez grave.

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

CHANT, DANSE ET MUSIQUE

Nous avons publié le programme complet de la soirée que les Amis du Beau Vieux Quercy donneront le jeudi, 12 février, en soirée, au Théâtre de Cahors. On a pu se convaincre qu'il est de la plus haute valeur artistique.

Par le talent des artistes : Mme Leda Ginelly, danseuse étoile du Théâtre des Champs-Élysées ; M. Georges Petit, baryton de l'Opéra, soliste des Concerts Colonne, Lamoureux et Pasdeloup ; Mme Ida Périn, pianiste de grande classe, premier prix du Conservatoire, soliste des Concerts Colonne.

Par la beauté des œuvres jouées : Mme Leda Ginelly, au cours des deux premières parties, donnera sept danses tout à fait différentes sur de la superbe musique : « danse d'Anitra » de Grieg ; « danseuses de Delphes » de Debussy ; « danse chinoise » de Feroud ; « jeux d'enfants » de Schubert ; « danse arabe » de Mariotte ; « le petit berger » de Debussy ; « le Gollwogs cake walk » de Debussy. — Puis elle donnera quatre danses d'Espagne, de Granados, de Perez et de Joaquin Nin, que M. Georges Petit chantera.

La partie tenue par M. Georges Petit est aussi de la plus grande variété. On l'entendra dans dix-sept morceaux ou chansons depuis « Vieilles de chez nous » de Pierre Calé, de Gourdon, jusqu'à « Chansons populaires françaises » en passant par les délicieuses « chants d'Auvergne » de Canteloube et les grands airs russes de Moussorgsky et de Stravinsky.

Enfin, Mme Ida Périn — qui a la lourde charge d'accompagner toutes ces danses et tous ces chants — fera valoir son splendide talent de pianiste dans six morceaux de Chopin, de Saint-Saëns, de Weber et de Strauss.

Cette soirée réunit donc les plus grands noms de la musique, interprétés par des artistes dignes d'eux. Nous croyons qu'il est difficile d'offrir mieux.

Nous rappelons qu'elle aura lieu au Théâtre, le jeudi, 12 février, en soirée. La réunion commencera à 21 heures très précises. On peut réserver ses places comme d'usage.

POUR NOTRE... SECURITE

On arrivera, peut-être à assurer (?) la sécurité des voyageurs qui se font transporter dans les autos, camions automobiles.

Dans tous les cas, l'Académie de médecine prend souci pour eux.

Merci bien ! Voici la note que publient les journaux.

« Mardi après-midi, à l'Académie de médecine, MM. Cazeneuve, ancien sénateur de Lyon, et Talon, ont exposé l'organisation du contrôle médical des chauffeurs de gros véhicules automobiles, autobus, autocars, etc., tels que le commande l'arrêté du 1^{er} août 1930. Poussant leurs investigations dans une dizaine de départements importants à grand chef-lieu, et en particulier dans la Seine, ils mettent en relief, se basant sur les renseignements donnés par les préfets, l'intensité croissante des moyens de transport de personnes par autobus et autocars.

En raison du nombre des voyageurs transportés, un accident peut devenir une catastrophe. L'état de santé parfait des chauffeurs de ces voitures s'impose donc. Un examen médical minutieux est par conséquent de rigueur.

MM. Cazeneuve et Talon demandent à l'Académie d'émettre le vœu que cet examen, indépendant du permis de conduire, ait lieu tous les deux ans.

« Eh ! eh ! l'idée est bonne ; le projet s'il est établi, et surtout appliqué ne peut être qu'accepté avec plaisir par les voyageurs.

Ce n'est pas, toujours, avec une entière confiance que les voyageurs confient leur respectable et chère personne à un chauffeur.

Mais nécessité, toujours, n'a pas de loi ; il faut, parfois, partir ! Brrr ! En cours de route, il est des voyageurs qui tiquent. Le chauffeur n'est pas prudent, il va trop vite, il prend les tournants avec une rapidité qui donne le frisson ! Dam ! quand on aperçoit un ravin dans le profond de la nuit, ce n'est pas rassurant.

« N'ayez pas peur ; je suis maître du volant », leur dit le chauffeur.

Mais, quelquefois, il se trompe, parce qu'il n'est pas un « costaud » !

Les membres de l'Académie de médecine ont fait leur enquête, et les observations qu'ils ont faites sont bien probantes.

On ne doit pas confier le volant d'un gros camion, et même d'une voiture ordinaire, à n'importe qui, disent-ils.

Et cela, c'est très bien de leur part, car, après tout, ils sont médecins et, en principe, ils devraient, professionnellement, ne souhaiter que plaies et bosses, que rupture d'« abatis ».

Mais leur conscience, nous le reconnaissons hautement, et ils le prouvent, est au-dessus des questions d'intérêt.

La sécurité des voyageurs ne leur est pas indifférente.

Merci bien !

Pouvait le projet soit voté et appliqué ! ! !

L. B.

DES INDÉSIRABLES

Notre ville est très accueillante : les tribus de nomades le savent bien. Mais il ne faut pas qu'elles abusent de l'hospitalité qui leur est donnée. On le leur dit, elles n'en tiennent aucun compte.

Et c'est ainsi que l'on voit de ces nomades installés à Cahors — surtout les femmes — se présenter dans les maisons.

Elles frappent aux portes, pénètrent dans l'immeuble et sollicitent la générosité des habitants.

« Des vêtements, du linge, des sous, du pain », tout est bon pour elles.

Mais si des ménagères refusent de leur donner ce qu'elles se demandent, ces femmes nomades deviennent insolentes, et profèrent des menaces.

Elles exercent leur... industrie, dans les rues où les maisons sont isolées. Et les ménagères ont le droit d'être inquiètes.

C'est, souvent, que des ménagères se plaignent de ces visites imprévisibles et indésirables.

Signaler le fait, c'est empêcher qu'il se renouvelle.

L. B.

Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée Gambetta

Samedi soir, conformément à la tradition, l'Amicale des Anciens élèves du lycée Gambetta a donné son banquet annuel, à l'hôtel Terminus.

Soixante convives, environ, y assistaient, sous la présidence de M. Lacaze, avocat, auprès duquel se trouvaient MM. l'Inspecteur d'Académie et le Proviseur du Lycée.

Le menu fut, comme d'habitude, excellent. Les convives, vieux et jeunes camarades, y firent honneur et durant tout le repas, la plus vive gaieté ne manqua pas de régner.

Au dessert, — toujours la tradition, — sonna l'heure des discours.

M. Lacaze, avec son éloquence bien appréciée, adressa des compliments à tous les anciens camarades, qui, au cours de l'année, avaient obtenu des distinctions, des promotions et témoignages des sympathies de l'Amicale à tous ceux qui avaient été frappés dans leurs affections.

M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Proviseur du Lycée Gambetta, se pliant à la tradition, remercièrent l'Amicale de leur cordiale invitation et assurèrent les membres de toute leurs sympathies.

M. le docteur Lacoste porta, à son tour, un toast à M. Rigaudie, le maître d'hôtel pour le bon repas qu'il a servi aux convives et a porté un toast à la santé de tous les camarades.

La soirée s'est continuée au Cercle Républicain où un punch a été servi, et les convives se retirèrent en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Soirée de bienfaisance

Nous recevons la lettre suivante que nous publions bien volontiers :

« Monsieur le Directeur,

« Par une omission tout involontaire des organisateurs le nom de Mlle Jeanne Lambert n'a pas figuré au programme du Concert de Bienfaisance donné par la « Chorale du P.-O. »

« Nous tenons à réparer cet injustice et à remercier Mlle Lambert du précieux concours qu'elle nous a gracieusement donné en se révélant pour ses débuts une accompagnatrice de premier ordre dans les œuvres si difficiles de Gluck et de Saint-Saëns. Le talent de cette toute jeune pianiste méritait d'être signalé.

« Veuillez agréer, etc.

« J.-B. NOUVRIT. »

Société des auteurs

A la suite de la démission de M. Contou, comme agent de la Société des Auteurs, la Société a confié la gérance de Cahors, à M. J. Lafargue, demeurant à Cahors, rue du Château-du-Roi.

Obsèques

Dimanche, à 14 heures, ont été célébrées les obsèques de M. Louis Aubertin, ancien conservateur des Hypothèques.

Une foule considérable a suivi le char funéraire qui était recouvert de belles couronnes.

Vers 3 heures également, une foule nombreuse a accompagné au cimetière, le corps du jeune René Nègre, garçon tripiier, décédé à l'âge de 19 ans.

Aux familles en deuil, nous adressons nos sincères condoléances.

Adjudication des fumiers provenants des écuries de la ville

Le Maire de la Ville de Cahors informe le public qu'il sera procédé le quinze février 1931, à 11 heures du matin, dans une des salles de la Mairie, à l'adjudication du fumier provenant des écuries des 4 chevaux de la Ville.

L'adjudicataire disposera de ce fumier, du 1^{er} mars 1931 au 28 février 1932. Toutefois, sur cette période, la Ville se réserve le droit de conserver, pour ses jardins et au fur et à mesure des besoins, le fumier produit pendant environ 150 jours.

Les soumissions, établies sous pli cacheté, seront déposées à l'ouverture de la séance d'adjudication.

En chargeant du tabac

M. Floirac, camionneur chez M. Pouget, chargé de balles de tabac, dans la Cour du Magasin des tabacs, à Cahors.

Il était monté sur le camion, lorsque par suite d'un faux mouvement, il tomba sur le dos.

Il a été assez fortement contusionné à la tête et à l'épaule gauche.

L. B.

FOIRE DE PARIS

La Conférence diplomatique des Foires, tenue à Paris, le mercredi 21 janvier, s'inspirant de l'ordre du jour présenté par la Chambre de Commerce Internationale, a décidé de surseoir à toute réglementation des Foires ; le Bureau International des Expositions a été chargé de poursuivre une nouvelle enquête dont les résultats seront soumis à une Conférence qui se tiendra à Paris en Octobre prochain.

A l'occasion de la réunion de la Conférence diplomatique, les membres du bureau des Foires Internationales auxquels s'étaient joints plusieurs délégués des Foires européennes, ont tenu au Siège du Comité de la Foire de Paris, les lundi 19 et mardi 20 janvier, un déjeuner leur a été offert que présidait M. André Baudet, Président de la Chambre de Commerce de Paris, et auquel assistèrent : M. H. Bueaillie, Syndic du Conseil Municipal de la Seine, M. Henri Pichot, Membre Secrétaire de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Comité de Direction de la Foire de Paris, les Présidents ou Commissaires Généraux des Foires de Bordeaux, Bruxelles, Leipzig, Lille, Marseille, Milan, Poznan, Salonique, Utrecht, etc.

Chorale P.-O.

Il est rappelé aux membres exécutants que les répétitions générales reprendront le jeudi 12 courant, à 20 h. 30, salle de la mairie.

Présence indispensable

Chèque sans provision

M. Cussac, garagiste à Prayssac a porté plainte contre une Société financière qui avait une agence dans notre ville.

Il aurait reçu en paiement de diverses fournitures faites à un démarcheur de cette Société un chèque sans provision.

Nécrologie

Nous avons appris le décès de Mme veuve Pollet, née Cornil, décédée à Tulle à l'âge de 76 ans.

Cette mort met en deuil Mme et M. Maurice, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, auxquels nous tenons à exprimer nos sinc

On ne parle plus sur les rives du Célé que du match du 15 février. C'est ce jour-là, en effet, que le vert gazon de Lourdieu servira de scène au 1^{er} acte officiel qui opposera le Groupe Sportif Figeacois à l'Union Sportive Brivadoise (Championnat du Centre).

Dans un prochain article nous reparlerons de ce match qui est assuré, d'ores et déjà d'un grand et légitime succès.

A GOURDON.
Rugby. — Dimanche dernier, notre équipe rencontrait le Quinze-1^{er} du Stade bissonnais. La victoire revint à notre équipe par 14 à 6.

Le Buisson se présenta amputé de deux équipiers, tandis qu'à Gourdon huit équipiers faisaient défaut. La 1^{re} mi-temps fut à l'avantage de Gourdon qui ouvrit maintes fois. La 2^e mi-temps fut plus égale.

En résumé, ce fut une jolie partie et nous devons féliciter les deux quinzes de n'avoir cherché qu'à faire du jeu ouvert.

Arrondissement de Cahors

Catus
Le jeune Marius B... occupé à placer des pierres pour l'empierré de la route, reçut sur le pied gauche une pierre que son père avait lancée du tombereau.

Le pied a été assez sérieusement contusionné. Plusieurs jours de repos seront nécessaires pour la guérison.

Foire. — Notre foire du 6 février, dite de Ste-Agathe fut très importante.

200 paires de bœufs furent amenées; beaucoup de vente, avec une légère hausse sur ce bétail.

Les moutons, très nombreux subirent un léger fléchissement.

600 kilos de truffes ont été achetés, à raison de 50 à 55 fr. le kilo.

Beaucoup de volailles et de lapins. Les œufs, 7 fr. la douzaine.

Nombreux furent les transactions qui satisfirent à peu près tout le monde.

Prochaine foire, ce 25 février.

Marriage. — Samedi, 14 février, aura lieu le mariage de Mlle Lacaze, du Pech-del-bras, Catus, avec M. Rouquet, viticulteur à Caillac.

Aux sympathiques fiancés, nos sincères félicitations.

Labastide-du-Vert
Nécrologie. — Depuis trois semaines, la liste des décès s'allonge sans cesse et leur nombre devient bientôt peu rassurant. Dimanche, c'était Henri Labro que la population de Labastide-du-Vert accompagnait au champ de l'éternel repos.

Henri Labro, âgé de 60 ans seulement, était un ancien combattant non pensionné qui n'a pas bénéficié longtemps de l'allocation accordée aux A. C. N. P. « L'Amicale de Labastide-du-Vert », avec son fanion, a tenu à rendre les derniers honneurs au camarade disparu. Au cimetière M. Adrien Fournié, au nom de l'Amicale adressa un suprême adieu au défunt.

A sa veuve et à toute la famille en deuil, nous renouvelons nos condoléances émuës. — A. B.

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine la mort de M. Bailles Guillaume, ex-cantonnier.

M. Bailles n'a pas joui longtemps de sa retraite, car il disparaît à l'âge de 70 ans.

Ses obsèques ont lieu au milieu d'une foule nombreuse de parents et d'amis, parmi lesquels on remarquait M. l'agent-voyer de Catus et le chef cantonnier.

De nombreux cantonniers de la localité et des environs avaient aussi tenu à accompagner la dépouille mortelle de leur regretté camarade.

Nos condoléances émuës à M. et Mme Bailles Camille et à toute la famille en deuil. — A. B.

Montgesty
Conseil municipal. — Le conseil municipal a tenu dimanche dernier, 8 février, sa session ordinaire de février, sous la présidence de M. Emile Delfort, maire, officier de la Légion d'Honneur.

La liste des répartiteurs pour 1931 a été dressée.

Nécrologie. — Décès à l'âge de 44 ans de Mlle Marthe Verdier, de Germillac.

Nous adressons à la famille, nos bien sincères condoléances.

Lauzès
Hyméne. — On nous annonce le mariage de M. Elie Bouzou avec Mlle Mérie, de Sabadel-Lauzès.

Tous nos vœux de bonheur.

Blars
Amélioration. — Prochainement, notre commune va être dotée du téléphone.

Mais nous devons ajouter que la route de Blars à Bourlande, Orniac et la Pescalerie, qui reliera Blars à Cabrerets sera bientôt ouverte à la circulation.

Il faut, maintenant, souhaiter que l'autobus desserve notre commune et que l'électrification soit bientôt établie.

Cabrerets
Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Théron, grand-mère de M. Théron, l'excellent directeur de l'hôtel des Grottes à Cabrerets.

Nous prions M. Théron et sa famille de vouloir bien recevoir nos vives sympathies.

Luzech
Arrestation. — En vérifiant les pièces d'identité des ouvriers occupés à la réfection du pont de Castelfranc, les gendarmes de la brigade de Luzech constatèrent que l'un d'eux, qui déclarait se nommer Roger Bourros, leur cachait la vérité.

Il questionnèrent habilement cet ouvrier qui avoua avoir fabriqué de toutes pièces sa carte d'identité sous un faux état civil, affirmant qu'il s'appelait réellement Eugène Bourriol, originaire des Hautes-Pyrénées. Il ajouta même qu'il était déserteur depuis 1919.

Les divers renseignements obtenus démontrent les contradictions de Bourriol qui pourrait bien avoir pas mal de comptes à rendre à la justice.

Bourriol a été mis à la disposition du parquet de Cahors qui éclaircira certainement le mystère.

Castelfranc
L'eau potable. — Les conduites d'eau qui existaient dans notre commune, ne fonctionnaient pas. Les travaux ayant été exécutés pour les mettre en état, nos bornes-fontaines ne tarderont pas à couler.

En outre, la commune vient d'acheter une friche, à proximité du réservoir qui alimente notre localité, car, dans cette friche, se trouve une abondante source.

Le timbre antituberculeux. — La vente du timbre antituberculeux a produit, jusqu'à ce jour, une somme de 528 francs. En 1929, elle avait produit 400 francs.

Prayssac
Au Stade Prayssacois. — Lire à la rubrique « Les sports ».

Arrondissement de Figeac
Figeac
Carte du Combattant. — M. Loubet, sénateur, demande à M. le Ministre de la Guerre, si l'on peut refuser la carte du combattant, et par suite, la retraite aux hommes d'une compagnie qui a été citée (Question du 8 janvier 1931).

Réponse. — Les militaires ayant appartenu à une unité citée ne peuvent obtenir la carte du combattant que s'ils remplissent, par ailleurs, l'une des conditions énumérées à l'article 2 du décret du 1^{er} juillet 1930. Toutefois, ceux d'entre eux qui, ne remplissant pas l'une de ces conditions, pourraient avoir des titres de guerre particuliers à faire valoir, peuvent demander à bénéficier des dispositions de l'article 4 du décret précité.

Dans ce cas, la décision serait prise par le Ministre des pensions, après instruction et avis des comités départementaux (auxquels devraient être adressées les demandes) et de l'Office national du combattant.

Linac
Nécrologie. — Notre population vient d'être vivement frappée par la mort de deux habitants de Linac, Mme

Lagarigue et M. Francart, tous deux décédés à l'âge de 31 ans.

Nous adressons aux familles en deuil, nos sincères condoléances.

Montredon
Démographie. — Pendant l'année 1930, il y a eu dans notre commune 9 naissances, 3 mariages et 11 décès.

Cajarc
Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif sentiment de tristesse le décès de M. Charles Dayet, percepteur honoraire en résidence à Cajarc. Notre regretté concitoyen est décédé après une longue et douloureuse maladie. Il a été inhumé à Gréalou dans le caveau familial, accompagné à sa dernière demeure par de nombreux amis attristés dont la présence témoignait la sympathie et la grande estime qui l'entouraient.

Nous prions Mme Dayet, sa veuve, et les membres de sa famille de croire à nos vives et sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Crise municipale. Dissolution du Conseil Municipal. — Par décret rendu sur la proposition du Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, le Conseil Municipal de Gourdon est dissous.

Il ne reste plus qu'à nommer la commission spéciale et à convoquer le corps électoral.

Il paraîtrait que les élections auront lieu dans les premiers jours de mars.

Restitution. — Un honorable commerçant de notre ville a reçu ces jours-ci une lettre anonyme lui annonçant l'envoi d'une somme de 100 francs, à valoir sur une plus importante correspondant à celle contenue dans un portefeuille perdu par le dit commerçant et trouvé par l'envoyeur.

On annonce aussi que le reliquat de la somme trouvée lui serait envoyé sous peu.

Il faut mieux tard que jamais.

Obsèques. — Lundi dernier eurent lieu, au milieu d'une assistance nombreuse les obsèques de notre compatriote et ami M. Dechézelle Victor, ancien Président du « Souvenir Français », section de Gourdon.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Couronnet, instituteur en retraite, Président du Souvenir Français; Labroue, maire de St-Martial-de-Nabirat; Moncoutié Léon, propriétaire à Gourdon, et Bruno, chef de bureau de Sous-Préfecture en retraite, à Gourdon.

Au cimetière, M. Couronnet a adressé à M. Dechézelle le dernier adieu.

Nos compatriotes à Paris. — C'est avec plaisir que nous enregistrons les succès obtenus à Paris, à la suite d'un examen, de notre compatriote par alliance, M. Heng, contrôleur comptable à la Cie des transports en commun de la région parisienne, qui vient d'être reçu inspecteur à la dite compagnie.

M. Heng est le gendre de M. Picaut, l'honorable chapelier de la rue de la République.

Concert-Bal de l'Union Sportive. — Cette soirée, toujours très attendue, revêtit comme chaque année un réel cachet artistique. C'est l'incomparable jazz-band Chalambau, composé de 5 artistes musiciens, qui a été retenu pour la partie musicale du concert et pour le bal auquel sa virtuosité et le choix des danses les plus en vogue donnèrent un entrain extraordinaire. Dans la partie concert, M. Chalambau nous fera apprécier une fois de plus son grand talent sur la grande et la petite flûte. M. Séval, remarquable saxophoniste, nous fera applaudir les sons mélodieux qu'il sait tirer de son instrument.

Les organisateurs sont heureux de produire, pour la première fois, à Gourdon, le comique fantaisiste Kerly dans ses créations qui obtiennent partout un énorme succès. Doué d'une jolie voix, fort à tour chanteur de genre, chanteur réaliste et excentrique, c'est l'artiste complet qui devient de plus en plus une vedette recherchée des plus grandes manifestations artistiques. Le public pourra admirer, dans la vitrine des principaux commerçants, les photographies de ce grand artiste.

Concert-Bal de l'Union Sportive. — Cette soirée, toujours très attendue, revêtit comme chaque année un réel cachet artistique. C'est l'incomparable jazz-band Chalambau, composé de 5 artistes musiciens, qui a été retenu pour la partie musicale du concert et pour le bal auquel sa virtuosité et le choix des danses les plus en vogue donnèrent un entrain extraordinaire. Dans la partie concert, M. Chalambau nous fera apprécier une fois de plus son grand talent sur la grande et la petite flûte. M. Séval, remarquable saxophoniste, nous fera applaudir les sons mélodieux qu'il sait tirer de son instrument.

Les organisateurs sont heureux de produire, pour la première fois, à Gourdon, le comique fantaisiste Kerly dans ses créations qui obtiennent partout un énorme succès. Doué d'une jolie voix, fort à tour chanteur de genre, chanteur réaliste et excentrique, c'est l'artiste complet qui devient de plus en plus une vedette recherchée des plus grandes manifestations artistiques. Le public pourra admirer, dans la vitrine des principaux commerçants, les photographies de ce grand artiste.

Concert-Bal de l'Union Sportive. — Cette soirée, toujours très attendue, revêtit comme chaque année un réel cachet artistique. C'est l'incomparable jazz-band Chalambau, composé de 5 artistes musiciens, qui a été retenu pour la partie musicale du concert et pour le bal auquel sa virtuosité et le choix des danses les plus en vogue donnèrent un entrain extraordinaire. Dans la partie concert, M. Chalambau nous fera apprécier une fois de plus son grand talent sur la grande et la petite flûte. M. Séval, remarquable saxophoniste, nous fera applaudir les sons mélodieux qu'il sait tirer de son instrument.

Les organisateurs sont heureux de produire, pour la première fois, à Gourdon, le comique fantaisiste Kerly dans ses créations qui obtiennent partout un énorme succès. Doué d'une jolie voix, fort à tour chanteur de genre, chanteur réaliste et excentrique, c'est l'artiste complet qui devient de plus en plus une vedette recherchée des plus grandes manifestations artistiques. Le public pourra admirer, dans la vitrine des principaux commerçants, les photographies de ce grand artiste.

Concert-Bal de l'Union Sportive. — Cette soirée, toujours très attendue, revêtit comme chaque année un réel cachet artistique. C'est l'incomparable jazz-band Chalambau, composé de 5 artistes musiciens, qui a été retenu pour la partie musicale du concert et pour le bal auquel sa virtuosité et le choix des danses les plus en vogue donnèrent un entrain extraordinaire. Dans la partie concert, M. Chalambau nous fera apprécier une fois de plus son grand talent sur la grande et la petite flûte. M. Séval, remarquable saxophoniste, nous fera applaudir les sons mélodieux qu'il sait tirer de son instrument.

Les organisateurs sont heureux de produire, pour la première fois, à Gourdon, le comique fantaisiste Kerly dans ses créations qui obtiennent partout un énorme succès. Doué d'une jolie voix, fort à tour chanteur de genre, chanteur réaliste et excentrique, c'est l'artiste complet qui devient de plus en plus une vedette recherchée des plus grandes manifestations artistiques. Le public pourra admirer, dans la vitrine des principaux commerçants, les photographies de ce grand artiste.

Concert-Bal de l'Union Sportive. — Cette soirée, toujours très attendue, revêtit comme chaque année un réel cachet artistique. C'est l'incomparable jazz-band Chalambau, composé de 5 artistes musiciens, qui a été retenu pour la partie musicale du concert et pour le bal auquel sa virtuosité et le choix des danses les plus en vogue donnèrent un entrain extraordinaire. Dans la partie concert, M. Chalambau nous fera apprécier une fois de plus son grand talent sur la grande et la petite flûte. M. Séval, remarquable saxophoniste, nous fera applaudir les sons mélodieux qu'il sait tirer de son instrument.

Les organisateurs sont heureux de produire, pour la première fois, à Gourdon, le comique fantaisiste Kerly dans ses créations qui obtiennent partout un énorme succès. Doué d'une jolie voix, fort à tour chanteur de genre, chanteur réaliste et excentrique, c'est l'artiste complet qui devient de plus en plus une vedette recherchée des plus grandes manifestations artistiques. Le public pourra admirer, dans la vitrine des principaux commerçants, les photographies de ce grand artiste.

Concert-Bal de l'Union Sportive. — Cette soirée, toujours très attendue, revêtit comme chaque année un réel cachet artistique. C'est l'incomparable jazz-band Chalambau, composé de 5 artistes musiciens, qui a été retenu pour la partie musicale du concert et pour le bal auquel sa virtuosité et le choix des danses les plus en vogue donnèrent un entrain extraordinaire. Dans la partie concert, M. Chalambau nous fera apprécier une fois de plus son grand talent sur la grande et la petite flûte. M. Séval, remarquable saxophoniste, nous fera applaudir les sons mélodieux qu'il sait tirer de son instrument.

Les organisateurs sont heureux de produire, pour la première fois, à Gourdon, le comique fantaisiste Kerly dans ses créations qui obtiennent partout un énorme succès. Doué d'une jolie voix, fort à tour chanteur de genre, chanteur réaliste et excentrique, c'est l'artiste complet qui devient de plus en plus une vedette recherchée des plus grandes manifestations artistiques. Le public pourra admirer, dans la vitrine des principaux commerçants, les photographies de ce grand artiste.

Concert-Bal de l'Union Sportive. — Cette soirée, toujours très attendue, revêtit comme chaque année un réel cachet artistique. C'est l'incomparable jazz-band Chalambau, composé de 5 artistes musiciens, qui a été retenu pour la partie musicale du concert et pour le bal auquel sa virtuosité et le choix des danses les plus en vogue donnèrent un entrain extraordinaire. Dans la partie concert, M. Chalambau nous fera apprécier une fois de plus son grand talent sur la grande et la petite flûte. M. Séval, remarquable saxophoniste, nous fera applaudir les sons mélodieux qu'il sait tirer de son instrument.

Les organisateurs sont heureux de produire, pour la première fois, à Gourdon, le comique fantaisiste Kerly dans ses créations qui obtiennent partout un énorme succès. Doué d'une jolie voix, fort à tour chanteur de genre, chanteur réaliste et excentrique, c'est l'artiste complet qui devient de plus en plus une vedette recherchée des plus grandes manifestations artistiques. Le public pourra admirer, dans la vitrine des principaux commerçants, les photographies de ce grand artiste.

Concert-Bal de l'Union Sportive. — Cette soirée, toujours très attendue, revêtit comme chaque année un réel cachet artistique. C'est l'incomparable jazz-band Chalambau, composé de 5 artistes musiciens, qui a été retenu pour la partie musicale du concert et pour le bal auquel sa virtuosité et le choix des danses les plus en vogue donnèrent un entrain extraordinaire. Dans la partie concert, M. Chalambau nous fera apprécier une fois de plus son grand talent sur la grande et la petite flûte. M. Séval, remarquable saxophoniste, nous fera applaudir les sons mélodieux qu'il sait tirer de son instrument.

Les organisateurs sont heureux de produire, pour la première fois, à Gourdon, le comique fantaisiste Kerly dans ses créations qui obtiennent partout un énorme succès. Doué d'une jolie voix, fort à tour chanteur de genre, chanteur réaliste et excentrique, c'est l'artiste complet qui devient de plus en plus une vedette recherchée des plus grandes manifestations artistiques. Le public pourra admirer, dans la vitrine des principaux commerçants, les photographies de ce grand artiste.

Concert-Bal de l'Union Sportive. — Cette soirée, toujours très attendue, revêtit comme chaque année un réel cachet artistique. C'est l'incomparable jazz-band Chalambau, composé de 5 artistes musiciens, qui a été retenu pour la partie musicale du concert et pour le bal auquel sa virtuosité et le choix des danses les plus en vogue donnèrent un entrain extraordinaire. Dans la partie concert, M. Chalambau nous fera apprécier une fois de plus son grand talent sur la grande et la petite flûte. M. Séval, remarquable saxophoniste, nous fera applaudir les sons mélodieux qu'il sait tirer de son instrument.

Les organisateurs sont heureux de produire, pour la première fois, à Gourdon, le comique fantaisiste Kerly dans ses créations qui obtiennent partout un énorme succès. Doué d'une jolie voix, fort à tour chanteur de genre, chanteur réaliste et excentrique, c'est l'artiste complet qui devient de plus en plus une vedette recherchée des plus grandes manifestations artistiques. Le public pourra admirer, dans la vitrine des principaux commerçants, les photographies de ce grand artiste.

L'attraction l'Automaté sera, notamment, d'un effet sensationnel.

La vente d'accessoires de cotillon aura lieu pendant le bal. Pour répondre à certaines demandes et bien que la soirée se trouve être en période de carnaval, le comité croit devoir signaler que le travesti ne sera pas obligatoire, mais sera accueilli avec plaisir.

Tout fait prévoir, pour le dimanche 15 février, une admirable réussite à l'actif de l'Union Sportive.

Rugby. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Montfaucon
Obsèques. — Le 6 courant, les obsèques de M. Antoine Escapoulade, notre regretté dépositaire, ont eu lieu au milieu d'une nombreuse affluente de parents et d'amis, que son décès subit avait douloureusement surpris.

Nous exprimons à sa veuve et à ses fils l'expression de toute notre sympathie attristée.

L'Hôpital-St-Jean
Hyméne. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Gouygon, du village de Couzenac avec Mlle Daydou, du hameau de la Barrière, de Mas-Laurivière.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Salviac
Les fêtes de Carnaval. — Les fêtes de Carnaval ont perdu de leur éclat en notre bonne ville; finies les réjouissances d'antan, les bals sont mêmes rares, et par une habitude inexplicable depuis quelques années les bals des villages sont de plus en plus nombreux; à Lamothe, à Bouyssi, à Florimont; les réunions des jeunes gens et des jeunes filles ont lieu au détriment de l'agglomération.

La fête de l'âne, la fête des fous sont bien passées de mode, il n'y a plus de travestis.

On peut dire qu'il n'y a pas de différence entre le temps de Carnaval et le temps du Carême.

Il faut, certes, le regretter car nos aïeux savaient rire et s'amuser, les moins de vingt ans sont maintenant mornes et mélancoliques. Est-ce le déclin de la race? Peut-être?

Dégagnac
Nous recevons la lettre suivante dont l'insertion nous est demandée en vertu du droit de réponse:

Une mise au point. — Le correspondant du Journal du Lot, vient de m'adresser ses plus chaleureuses félicitations dans sa chronique du dimanche 1^{er} février, intitulée « Mauvais procédé », en ayant soin de faire savoir aux lecteurs que cela ne lui arrive pas souvent. Si M. Martel, au lieu d'écouter ses reporters, s'était rendu compte par lui-même, comme il l'aurait dû le faire, de l'objet de mon intervention et du rôle que j'ai joué dans cette affaire, il aurait gardé pour lui, encore quelque temps, ses félicitations, desquelles d'ailleurs je me passe fort bien.

Voici les faits: La Commission de révision des listes électorales s'est réunie à la mairie, le 15 janvier. Le 22 du même mois, comme tout électeur peut le faire, je suis allé me rendre compte des additions et retranchements qui avaient été opérés, car j'avais l'intention de les faire parvenir à « L'Aurore » de Paris, où duquel je suis correspondant depuis plus de 10 ans. C'est alors que j'ai constaté qu'une simple addition figurait sur l'état, arrêté, daté et signé par tous les membres de la Commission.

En ma qualité d'ancien secrétaire, il ne m'a pas été difficile de constater, en vérifiant les registres de l'état civil, que les jeunes gens, nés en 1909, au nombre de 13, tous en vie et domiciliés dans la commune n'avaient pas été portés sur l'état d'addition, mais le pourquoi est pour moi une énigme, attendu que la Commission qui a commis cette omission flagrante était composée d'un ancien secrétaire de mairie, d'un délégué administratif qui exerce cette fonction depuis plusieurs années et était présidée par l'adjoint au maire. Je me demande donc pourquoi M. Martel me félicite d'avoir voulu soutenir la Commission, en relevant l'erreur de cette dernière.

Ce que je sais, c'est que M. Martel cherche à apporter encore et toujours du trouble dans la commune en essayant de m'associer à sa politique de parti-pris, à laquelle il s'est toujours attaché, mais plus particulièrement depuis les élections du 5 mai 1929, et que tous les lecteurs du Journal du Lot, ont depuis longtemps appréciée; mais je ne le suivrai pas dans cette voie.

Aux Indes
De Londres. — Ghandi cherchait à avoir un entretien avec le vice-roi.

En Espagne
De Madrid. — Le nombre des officiers et sous-officiers compromis dans le soulèvement de Jaca est de 77.

Cinq peines de mort et plusieurs travaux forcés à perpétuité seront demandés.

Aux Indes
De Londres. — Ghandi cherchait à avoir un entretien avec le vice-roi.

En Espagne
De Madrid. — Le nombre des officiers et sous-officiers compromis dans le soulèvement de Jaca est de 77.

Cinq peines de mort et plusieurs travaux forcés à perpétuité seront demandés.

Aux Indes
De Londres. — Ghandi cherchait à avoir un entretien avec le vice-roi.

En Espagne
De Madrid. — Le nombre des officiers et sous-officiers compromis dans le soulèvement de Jaca est de 77.

Cinq peines de mort et plusieurs travaux forcés à perpétuité seront demandés.

Aux Indes
De Londres. — Ghandi cherchait à avoir un entretien avec le vice-roi.

En Espagne
De Madrid. — Le nombre des officiers et sous-officiers compromis dans le soulèvement de Jaca est de 77.

Cinq peines de mort et plusieurs travaux forcés à perpétuité seront demandés.

Aux Indes
De Londres. — Ghandi cherchait à avoir un entretien avec le vice-roi.

En Espagne
De Madrid. — Le nombre des officiers et sous-officiers compromis dans le soulèvement de Jaca est de 77.

Cinq peines de mort et plusieurs travaux forcés à perpétuité seront demandés.

Aux Indes
De Londres. — Ghandi cherchait à avoir un entretien avec le vice-roi.

En Espagne
De Madrid. — Le nombre des officiers et sous-officiers compromis dans le soulèvement de Jaca est de 77.

La présente mise au point aura un double effet, celui de satisfaire M. Martel, et celui d'informer, au moins une fois très exactement, les lecteurs du Journal du Lot, au nombre desquels je me trouve.

GATAN, Conseiller municipal.
Saint-Sozy
Nécrologie. — Vendredi dernier ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Rougié, âgée de 84 ans, domiciliée au hameau de Saint-Sozy.

La défunte, qui était une excellente femme, s'est éteinte de vieillesse. C'était la mère de M. Henri Rougié, menuisier, adjoint au maire, sympathiquement connue dans notre commune.

Malgré un froid assez vif, une nombreuse affluente l'accompagnait à sa dernière demeure.

En cette pénible circonstance, nous prions M. Henri Rougié, ses enfants, ainsi que les autres parents, d'agréer nos condoléances bien sincères.

Gignac
Démographie. — Au cours de l'année 1930, il a été enregistré 17 naissances, 6 mariages, 20 décès.

Bétaille
Accident. — Le jeune S... a été trouvé étendu sur la route, inanimé. Il était tombé frappé de congestion.

Il a été relevé, conduit dans une maison voisine où il a reçu les soins nécessaires par son état.

Peu après, il put rentrer à son domicile.

CHEZ NOS VOISINS

Tombé sur une faux
M. Tournon, propriétaire, à St-Cirq, (près de Caussade) descendait d'une meule de paille en tenant une faux à la main, quand, ayant manqué un échelon, il fit une chute.

La faux lui ayant pénétré dans le côté droit, M. Tournon expira peu après dans d'atroces souffrances.

UN BON CONSEIL
SI VOUS SOUFFREZ DE L'ESTOMAC
PRENEZ LES
POUDRES DE COCK

DÉPÊCHES
Paris, 12 h. 05.

Médailles de la Famille Française
La médaille d'or, de la « Famille Française » est décernée à Mmes Lacombe, de Sérignac, Larnaudie, de Bédier.

La médaille de bronze est décernée à Mmes Belvezet, de Caillac, Bregeron de Figeac, Sagne et Boudet, du Boulevard; Boy de Genouillac, Floy, dit Agri, et Borderies, de Cahors, Cocula, à Grézels, Conquet à Bergant, Hurriez et Gras à Sérignac, Marty à Reilhaguet, Vayssières, à Gigouzac.

Au pays du régime sec
De New-York. — Les agents de la prohibition de l'alcool ont saisi pour 7 millions de matériel de contrebande et ont découvert 1.125.000 litres d'alcool.

Au Reichstag
De Berlin. — Les débats du Reichstag se sont prolongés jusqu'à 2 h. 30, ce matin, et se sont terminés par la par la victoire de Brüning.

La motion demandant la levée de l'immunité parlementaire contre les députés poursuivis est adoptée par 292 voix contre 9.

En Espagne
De Madrid. — Le nombre des officiers et sous-officiers compromis dans le soulèvement de Jaca est de 77.

Cinq peines de mort et plusieurs travaux forcés à perpétuité seront demandés.

Aux Indes
De Londres. — Ghandi cherchait à avoir un entretien avec le vice-roi.

En Espagne
De Madrid. — Le nombre des officiers et sous-officiers compromis dans le soulèvement de Jaca est de 77.

Cinq peines de mort et plusieurs travaux forcés à perpétuité seront demandés.

Aux Indes
De Londres. — Ghandi cherchait à avoir un entretien avec le vice-roi.

En Espagne
De Madrid. — Le nombre des officiers et sous-officiers compromis dans le soulèvement de Jaca est de 77.

Cinq peines de mort et plusieurs travaux forcés à perpétuité seront demandés.

Aux Indes
De Londres. — Ghandi cherchait à avoir un entretien avec le vice-roi.

En Espagne
De Madrid. — Le nombre des officiers et sous-officiers compromis dans le soulèvement de Jaca est de 77.

Cinq peines

Malades soi-disant imaginaires

On a bien vite fait de qualifier de malade imaginaire quelqu'un qui se plaint de troubles dont les symptômes ne sont pas visibles.

Cependant, quand on se plaint, c'est que l'on souffre et, pour n'avoir pas de signes apparents, la cause de la souffrance n'en existe pas moins.

C'est à l'atonie de systèmes nerveux qu'il faut généralement attribuer cet état morbide qui se dissipe, en effet, très promptement lorsque l'on fait intervenir les Pilules Pink, le tonique des nerfs par excellence.

Les Pilules Pink sont également un incomparable régénérateur du sang et un stimulant très actif des fonctions de l'organisme. C'est pourquoi ce médicament est particulièrement efficace contre toutes les affections consécutives à l'appauvrissement du sang et à l'affaiblissement du système nerveux.

« Je n'étais pas positivement malade — écrit M. Eugène Loinard, demeurant à Villaines-la-Carelle (Sarthe) — mais j'étais très affaibli. Les Pilules Pink m'ont fait beaucoup de bien. Les quelques boîtes dont j'ai fait usage ont parfaitement rétabli l'état de ma santé. »

Les Pilules Pink sont un puissant remède contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, les maux de tête, l'épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépot : Pharmacie P. Barret, 23, rue Balu, Paris, 3^e arr. la boîte, 45 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

CAFES TORREFIES

avec ou sans PRIMES
FIXE 500 fr. par mois à AGENTS hommes, dames demandés partout même dans villages, campagnes. Etablissement **St-JAMES, SALON** (Bouches-du-Rhône).

PRETS immédiats Fonctionnaires, employés admin. Office des Fonctionnaires, Bordeaux. S'adresser **MARFAING, Expert, CAHORS.**

FOURRURES
ROBES - MANTEAUX
Réparation
Transformation de Fourrures
ACHAT DE SAUVAGINE,
Fouine - Putois - Renard
Mme BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

dernier cours | Cours du 31 janv. | Cours du 7 févr.

Fonds d'Etat

3 0/0	87 10	88 75
3 0/0 amortissable	89 45	90 65
3 1/2 0/0 (id.)	102 45	103 15
5 0/0	103 35	102 60
4 0/0 1917	103 05	104 05
4 0/0 1918	102 60	102 55
5 0/0 1920 amort.	136 95	137 60
6 0/0 1920	104 05	103 60
4 0/0 1925	131 05	132 95
6 0/0 1927 a. ort.	106 35	105 20
5 0/0 1928	103 05	104 35
B. du Tr. 5 0/0 1924	736	736
B. du Tr. 7 0/0 1926	570	568
B. du Tr. 7 0/0 1927	577	563

Crédit National

5 0/0 1919	620	629
Obl. 500 5 0/0 1920	569	569 50
6 0/0 1921	562	566
Bons décon. 60/0 1922	535	519 60
décon. 60/0 nov.	546 50	550
6 0/0 janv. 1928	575	568
6 0/0 janv. 1928	572	583
6 0/0 janv. 1928	579	587

Ville de Paris

1871 3 0/0	398	396
1875 4 0/0	508	507
1876	506	509
1892 2 1/2 0/0	301	314
1894-1898	302	318
1898 3 0/0	378	388
1899 2 0/0	367	369
1904 2 1/2 0/0	376	385
1905 2 3/4 0/0	405	406
1910 2 3/4 0/0	322	338
1912 3 0/0	325	330
1913 3 0/0	278	284
1919 lib.	519	520
Décon. 1922	524	526
1923	533	533

Crédit Foncier

Communales 1879	501	507
1880	512	514
1891	334	342
1892	390	398
1899	376	384 50
1906	424	424
1912	208 50	222
1920 lib.	512	512
1921 lib.	522	525
1922 lib.	522	525
1923 lib.	522	525
Foncier: 879 3 0/0	585	585
1883 3 0/0	380	385
1885 2,60 0/0	385	395
1895 2,60 0/0	392	410
1903 2 0/0	419	423
1909 2 0/0	208	214
1913 2 1/2 0/0	432	444
1918 4 0/0	480	484
1917 1,75 0/0 lib.	311	316

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Un bureau de Voyageurs
126, boulevard Raspail, à PARIS

Il est rappelé au public que, pour faciliter les déplacements, la Cie d'Orléans possède 126, Boulevard Raspail (Téléph. : Litré 99-67) un bureau affecté au service des voyageurs.

Ce bureau délivre les diverses catégories de billets au départ de Paris pour toutes gares des réseaux d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et d'Alsace et de Lorraine, et fournit tous renseignements et brochures concernant les voyages sur ces réseaux. Il donne suite, dans la limite des places disponibles, aux demandes de locations de places dans les trains rapides et express au départ de Paris-Quai d'Orsay et Paris-Austerlitz (délai maximum : deux semaines, soit 14 jours avant la date fixée pour le départ, ce jour compris).

D'autre part, du 1^{er} juin au 30 septembre 1930 inclus, les bagages à destination du Réseau d'Orléans, et de ses au-delà sont acceptés à l'enregistrement, au ce Bureau, comme ils le seraient dans une gare; en outre de la taxe afférente au transport par chemin de fer, il est perçu pour le transport de ces bagages, entre le dit bureau et la gare de départ, les prix ci-après :
un colis 2 francs
par colis en sus du premier ... 1 franc
Ce bureau est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés de 8 h. à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 heures.

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

Sports d'hiver à Font-Romeu et à Superbagnères

Jusqu'à la fin de la saison des sports d'hiver 1930-1931, les mesures ci-après sont applicables :

1^o Pour Font-Romeu : Service quotidien des wagons-lits 1^{re} classe (Paris-Quai d'Orsay-Villefranche-Vernet-les-Bains) dans le train de luxe « Barcelone-Express ». Paris-Quai d'Orsay dép. 19 h. 20, Villefranche-Vernet-les-Bains arr. 9 h. 48, Font-Romeu arr. 11 h. 17 — Font-Romeu dép. 16 h. 57, Villefranche-Vernet-les-Bains dép. 18 h. 29, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1^{re} et 2^{es} classes comportant des places de lits-toilette et couchettes en 1^{re} classe « Paris-Quai d'Orsay-La-Tour-de-Carol » et vice-versa, dans le train rapide partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Font-Romeu arr. 9 h. 28) et y arrivant à 10 h. 15 (Font-Romeu dép. 17 h. 01).

2^o Pour Superbagnères : Service quotidien de wagons-lits 1^{re} et 2^{es} classes (Paris-Quai d'Orsay-Luchon) dans le train de luxe « Barcelone-Express ». Paris-Quai d'Orsay dép. 19 h. 20, Luchon arr. 9 h. 28 — Luchon dép. 19 h. 46, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1^{re} et 2^{es} classes

« Paris-Quai d'Orsay-Luchon » et vice-versa, dans le train rapide partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Luchon arr. 7 h. 40) et y arrivant à 10 h. 15 (Luchon départ 19 h. 46).

Bibliographie

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du n° 288 — Février 1931

L'Ambassade d'Angleterre, par M. Pierre Rain. — Cervantes, par M. Louis Coquelin. — La Chouannerie, par M. Pierre Guéguen. — Marcel Delépine, par M. G. Boucheny. — Donogoo, par M. Gérard Bauër. — Ecole supérieure de Guerre, par M. Robert Lauthan. — Iles Kerguelen, par M. Léon Abensour. — La Mathématique : son évolution récente, par M. Georges Bouligand. — Pellegrino Rossi, par M. Serge Fleury. — Les Sociétés à responsabilité limitée, par M. Jacques Maupas. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, théâtral et cinématographique, musical et artistique, 55 gravures. Mots croisés. Le numéro, 4 fr., chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-21, rue Montparnasse, Paris (6^e).

LE SUD-OUEST ECONOMIQUE

6, place St-Christoly à Bordeaux

Sommaire du dernier numéro

La crise économique et l'Agriculture (Hubert Lagardelle). — L'aide du Ministère de l'Agriculture en matière d'entreprises du Génie rural (P. Ferron, Ingénieur en Chef du Génie rural). — L'activité du Génie rural (Hermann Tasta). — La modernisation des campagnes et l'artisanat rural (J. Couteau). — L'école rurale et les instituteurs (Hubert Lagardelle). — L'utilisation et les applications de l'énergie électrique à la campagne (A. Delasalle). — Développement de la consommation de l'électricité dans les campagnes (F. Lecocq, Directeur des Régies syndicales). — Le train-exposition des applications rurales de l'électricité (Henri Martin). — L'Energie Electrique du Sud-Ouest. — La qualité boulangère des blés français (H. L.). — La défense des noms d'origine des vins (Pierre Célestin). — Les produits résineux chez nous et chez nos voisins (Pierre Maydiou). — La défense des produits résineux français et du pin des Landes (André Bodin). — L'essor du Port de Bordeaux (Henri Lorin, Député de la Gironde). — Tourisme économique (Ernest Rochelle). — Documentation économique.

Maitresses de Maison!
LISEZ la
Mode Pratique



qui concilie
ELEGANCE-FANTAISIE
JOLIS RAFFINEMENTS
avec l'économie qu'impose la vie chère.
Un an, 52 numéros, dont 24 en couleurs : 50 fr.
Le Numéro : 1 fr.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DELICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL
et le Corps Médical

Le D'ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHODE GARNAL**. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

Chaque flacon de **PHOSPHODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à l'Iode à l'état naissant.

La **PHOSPHODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'**ANÉMIE** et les **Pâles couleurs**.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique

SERVICE D'HIVER 1930-1931

De Paris à Toulouse par Cahors

OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 31	10 16	17 18	19 20	19 56	21 10		
PARIS (Aust.) dép.	22 43	10 28	17 29	19 30	20 8	21 22		
LIMOGES (arrivée)	5 50	16 33	23 6	0 36	2 11	3 23		
LIMOGES (départ)	4 39 9 1	16 40	23 12	0 42	2 16	3 31		
BRIVE (arrivée)	7 15 11 56	18 22	0 48	2 12	4 12	5 15		
BRIVE (départ)	7 38 12 32 16 19	18 28 18 50	0 54	2 18	4 21	5 20		
Gignac-Cressensac	8 16 13 7 16 57	19 18						
SOULLAC	8 42 13 50 17 24	19 10 20 38						
CAZOULES	8 50 13 58 17 32	20 49						
La Chap.-d-Mareuil	8 56 14 4 17 38							
Lamothe-Fénelon	9 6 14 14 17 49	21 13						
Nozac	9 16 14 24 18 1							
GOURDON	9 31 14 40 18 24 19	37 21 46						
Saint-Clair	9 40 14 49 18 34							
Dégagnac	9 51 15 18 46							
Thézac-Peyrilles	10 2 15 11 18 59							
Saint-Denis-Catus	10 13 15 22 19 13							
Espère	10 22 15 31 19 24							
Pradines	10 29 15 38							
CAHORS (arrivée)	10 35 15 44 19 35	20 18	2 36	3 48	6 11	7 8		
CAHORS (départ)	11 44 17 42	20 22	2 40	3 52	6 16	7 12	7 25	
Sept-Ponts	11 54 17 54						7 36	
Cieureac	12 8 18 11						7 52	
Lalbenque	12 16 18 21						8 1	
Causse	12 53 19 1	21 5					8 38	
MONTAUBAN arr.	13 28 19 40	21 30	3 41	4 50	7 29	8 21	9 15	
TOULOUSE arr.	16 50 21 3	22 21	4 29	5 37	8 26	9 12	11 4	

De Toulouse à Paris par Cahors

OMNIB.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE... d.	4 50	8 45	10 12	13 49	19 41	21	22 55
MONTAUBAN... d.	6 14	9 46	11	16 2	20 29	21 48	23 38
Causse	6 55	10 27		16 41	20 54		
Lalbenque	7 32	11 9		17 19			
Cieureac	7 40	11 18		17 27			
Sept-Ponts	7 51	11 30		17 38			
CAHORS... arr.	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 34
Pradines	8 17	12 42	12 3	17 56	21 40	22 51	0 38
Espère	8 24	12 49		18 2			1 2
St-Denis-Catus	8 32	12 58		18 10			
Thézac-Peyrilles	8 46	13 13		18 23			
Dégagnac	8 58	13 27		18 36			
Saint-Clair	9 10	13 36		18 45			
GOURDON (P)	9 19	13 45		18 54			
Nozac	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25		
Lamothe-Fénelon	9 45	14 12		19 17			
La Chap.-de-Mar	9 55	14 21		19 26			
CAZOULES	10 2	14 29		19 33			
SOULLAC	10 8	14 35		19 39			
Gignac-Cressensac	10 15	14 50	13 11	19 51	22 51		
BRIVE... d.	10 25	15 20		20 21			
BRIVE... d.	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 29	2 9
PARIS... (A.) arr.			13 54		23 39	0 39	2 15
PARIS... (O.) arr.			21 48		8 33	8 53	10 4
			22		8 45	9 5	9 30

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 2	18 35	»
Pradines	6 29	15 10	18 43	»
Mercuès	6 38	15 19	18 52	»
Bouche (Arrêt)	6 42	15 23	18 56	»
Parnac	6 49	15 33	19 5	»
Luzech	6 55	15 39	19 13	»
Castelfranc	7 6	15 51	19 25	»
Prayssac (Arrêt)	7 10	15 55	19 29	»
Puy-l'Evêque	7 20	16 4	19 38	»
Duravel	7 27	16 11	19 46	»
Soturac-Touzac	7 35	16 19	19 54	»
Fupel	7 46	16 30	20 6	21 17
LIBOS	7 51	16 35	20 11	21 23

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 23	»	14 20	17 15	»
----------------------	------	---	-------	-------	---